

Fonction et salaire du généraliste: Combattre, plus que jamais!

Ce n'est pas en pensant à ma fiche de paie que je me suis engagée dans le syndicat. En prenant part active à la SPV je pensais d'abord pédagogie, élèves ou qualité du travail.

Malheureusement, la piètre qualité de ce qui nous a été proposé en terme de revalorisation m'oblige à (ré) aborder le sujet.

En premier lieu, nous constatons que le nouveau système salarial proposé par notre employeur comporte de grandes injustices: pertes sur le salaire espéré et trop faible revalorisation des ancien-nes.

De plus, si cela ne suffisait pas à nous rendre grincheux, et même si ce n'est pas une surprise, force est de constater que le généraliste demeure en queue du peloton salarial enseignant.

Le généraliste, dont l'engagement est de "savoir tout faire", devrait donc aussi (savoir) rester humble et mettre le poing dans sa poche? Admettre que, salarialement parlant, son travail vaut moins que celui de ses collègues spécialistes ou "masterisés" ?

Pourquoi serions-nous moins reconnus que nos collègues spécialistes? Notre travail au quotidien est-il moins ardu?

On pourra répondre que la formation n'est pas de même niveau. Certes. Pourtant, au-delà de la question de la formation, ne serait-il pas temps que les employés soient rémunérés en fonction de la difficulté de leur travail? Même si la chose est beaucoup plus difficile à évaluer qu'un papier certifié.

N'y voyez pas de pique à l'encontre de nos collègues mieux classés. Je me réjouis pour eux. Je cherche simplement à les rejoindre.

Chaque discipline a dû un jour ou l'autre faire entendre sa voix. Aujourd'hui, c'est à nous de nous battre: Continuons d'exiger un master pour tous.

Si la CDIP continue sur la route qu'elle semble prendre, nous aurons bientôt un beau combat pédagogique à entreprendre, afin de défendre un maître généraliste présent dans sa classe à temps complet.

Pour ne pas nous retrouver cantonnés tout simplement à l'enseignement du français et des mathématiques. Et encore...

Alice Conod

Présidente

Sommaire

Salaire des généralistes	1
Mobilisation : interview du Président de la SPV	2
Résolution pour la suite de la mobilisation	3
Dernières nouvelles du comité	4

Agenda

Assemblée générale de l'AVMP
Mercredi 9 avril 08

Assemblée des délégués du SER
Samedi 12 avril 08
Yverdon

Assemblée des délégués de la SPV
Mercredi 28 mai 08
Avenches

www.avmp.ch

Notre site internet vous renseigne en permanence sur l'actualité. Vous pouvez également vous abonner à notre lettre d'informations électronique

Dès maintenant, retrouvez tous les numéros du journal Prim' depuis sa création sur le site internet de l'AVMP !

Deux questions à Jacques Daniélou, président de la SPV :

Pourquoi doit-on se mobiliser aujourd'hui pour défendre une véritable revalorisation des enseignants généralistes ?

Depuis les années 1990, les diverses politiques d'austérité ont eu comme conséquence une permanente et répétée double attaque: les prestations et les conditions cadres sont systématiquement diminuées et les salaires sont de manière constante orientés à la baisse.

Ainsi, notamment par les diverses opérations connues sous les noms chantants d'Orchidée et de DEFI, le fait de n'indexer que partiellement les revenus au coût de la vie, les diverses contributions de crise et de solidarité ou le blocage des annuités, ce sont plus d'un milliard et demi de francs qui ont été retirés des salaires prévus à l'engagement.

De fait, le pouvoir d'achat des fonctionnaires vaudois a diminué d'au moins 15% en 15 ans !

Un autre exemple est la coupe sur l'enveloppe pédagogique intervenue il y a 3 ans, et qui fait dorénavant ressentir ses effets quotidiennement. Le nombre d'élèves de nombreuses classes, par exemple, dépasse largement ce qui est requis par le règlement de la Loi scolaire. De nombreuses heures d'animation (musique, sports, au primaire en particulier) ont été coupées.

Cette approche du gouvernement vaudois semble sans fin; les propositions de pseudo-revalorisation actuellement négociées en sont une preuve de plus. Cette politique doit être combattue de manière constante.

Sans les mobilisations répétées, dont les manifestations et la grève sont la partie la plus visible et la plus agissante, ces conditions auraient été encore plus péjorées:

Ces mobilisations ont obligé le Conseil d'Etat à reculer. Elles ont permis de restreindre les attaques sur nos pensions de retraite, sur nos salaires et sur les dotations financières des divers secteurs de la fonction publique.

Elles sont donc essentielles et rappellent que l'action syndicale et associative est d'abord une action collective.

On doit trouver de l'énergie dans la lutte collective. Et se rappeler en permanence que les seuls combats perdus d'avance sont ceux que nous n'acceptons pas d'engager.

La grève est-elle vraiment un bon moyen de faire bouger les choses?

Quand une situation est bloquée, que l'employeur campe sur des positions inacceptables et refuse de céder le moindre pouce de terrain, la grève doit être envisagée comme un moyen légitime de faire valoir ses droits.

Mais, même si c'est un droit reconnu par la Loi, la grève reste un acte grave. Elle engage chacun d'entre nous personnellement, de manière intime. Elle doit être pensée, réfléchie, organisée.

En aucun cas, il n'existe de grève "presse-bouton", qui aurait lieu de manière mécanique sur une simple injonction des syndicats. Les dirigeants syndicaux l'envisagent toujours de manière réfléchie et responsable.

Je profite de rappeler les conditions selon lesquelles la grève doit être envisagée.

Celle-ci ne peut avoir lieu qu'après que l'organe juridique dit "de conciliation et d'arbitrage" a délivré un acte de non-conciliation entre les parties syndicales et l'employeur. La grève devient alors licite (art. 52 de de la Loi sur le personnel).

La grève doit être décidée de manière démocratique. Pour la SPV, c'est la position de la FSF, notre faïtière syndicale, qui doit être considérée. A l'interne, tout appel à la grève doit passer par un avis des représentants des associations de la SPV à l'assemblée des délégués.

Après que des assemblées ont eu lieu dans les établissements, les parents doivent être informés et un service minimum d'accueil doit en tout état de cause être organisé. Il ne doit pas y avoir d'enfants mineurs à la rue.

Enfin, il convient d'assumer ses positions. Les grévistes sont ainsi tenus de s'annoncer comme telles à leur direction dans les 48 heures qui suivent l'arrêt de travail. C'est ce que précise l'article 132 du règlement de la Loi sur le personnel.

Rappelons-nous: Le seul risque est ne pas être payé pour les heures non-travaillées en présence des élèves.

Et qu'en toute circonstance, c'est la politique de l'employeur qui conduit à la grève. Pas le contraire !

Prochaines séances de négociation :

- 19 décembre,
- 14 et 18 janvier et
- 4 février.

Résolution adoptée à l'unanimité lors de l'AG du personnel le 6 décembre 2007 (proposée par FSF, SUD et SSP)

L'Assemblée générale de la fonction publique et du secteur parapublic réunie le 6 décembre à Lausanne, a pris connaissance des avancées obtenues dans les négociations avec les autorités concernant le projet Decfo/Sysrem, essentiellement de la fixation de trois jours de négociations, les 14 et 18 janvier et le 4 février 2008. Elle relève que seule la mobilisation importante du 22 novembre dernier et la perspective d'une journée d'action et de grève le 13 décembre ont permis d'obtenir ces avancées.

Sur le fond, l'Assemblée générale considère qu'en l'état, ce projet constitue toujours une attaque frontale contre les salaires et les qualifications du personnel. Que Decfo/Sysrem vise toujours à individualiser les fonctions et les salaires, à introduire l'arbitraire dans les classifications des employé-e-s et à abaisser les salaires, à court, moyen et long terme. Partant, elle dénonce à nouveau tous ces points.

L'Assemblée générale appelle les organisations syndicales et faïtières à agir dans l'unité syndicale aussi longtemps que les faïtières ont en commun la même appréciation des mesures à prendre en résistance aux projets du Conseil d'Etat. Elle les appelle notamment à:

I. Définir des positions communes de base sur les questions suivantes au moins.

1. Revalorisation des fonctions oubliées avec effet rétroactif au 1er janvier 2008.
2. Garantie de la valeur, de la reconnaissance et de la rémunération des formations, des expériences, des diplômes et des conditions de travail (DECFO).
3. Pas de baisse de salaire sur la carrière pour les employé-e-s actuel-le-s ni pour les employé-e-s futures.
4. Un salaire minimum à 4000.- (brut, versé mensuellement sur 13 mois) avec pleine progression depuis ce montant.
5. Resserrement de l'écart salarial entre la classe la plus basse et la classe la plus élevée (dans SYSREM).
6. Protection des prestations et des droits acquis dans la caisse de pension.

Toutes ces mesures et garanties s'appliquent également pleinement au secteur parapublic.

II. De mener la négociation pour garantir au minimum la satisfaction des points mentionnés.

III. Face à un Conseil d'Etat qui a prévu des négociations jusqu'au 4 février 2008, l'Assemblée générale appelle les collègues:

1. A évaluer en permanence le processus de négociations et ses résultats, dans les syndicats et associations comme dans les assemblées sur les lieux de travail.
2. A tenir une Assemblée générale du personnel le 21 janvier 2008 en vue d'informer, de débattre et de déterminer les mesures de lutte, lesquelles sont destinées à appuyer les négociateurs-trices et à améliorer le rapport de force face au Conseil d'Etat.
3. A mener si nécessaire une première journée de grève le jeudi 31 janvier prochain.
4. A constituer des comités de lutte sur les lieux de travail.

Cette résolution vaut préavis de grève qui devra être confirmé par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2008 et par leurs instances pour SUD et le SSP.

Pour la FSF, par la consultation de l'ensemble de ses instances statutaires.

L'Assemblée générale invite les organisations syndicales faïtières à transmettre la présente résolution au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 6 décembre 2007



Editeur: Comité AVMP,
c/o SPV,
ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Parution: 4 à 6 fois l'an

Bulletin de l'AVMP
Association vaudoise
des maîtres et
maîtresses de classes
primaires

J.A.B

1000 Lausanne 1

Retour : AVMP c/o SPV
ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Décembre 07 Numéro 61

Brèves du comité !

Intégration :

L'AVMP conjointement à la SPV continue de travailler afin de défendre et de préparer une intégration réfléchie profitable à tous. Le point sur la question lors de notre assemblée d'avril.

Assemblée générale :

A vos agendas tout neufs : Notre assemblée générale aura lieu le 9 avril 2008. Entre autres sujet, nous aurons le plaisir d'accueillir une autrice de livres spécialement écrits pour les lecteurs et les lectrices débutant-e-s.

Sites internet à visiter !

"www.lab-ell.org"

Oublié le "maman fait la vaisselle, papa travaille dans son bureau".

Et si Julie devenait aviatrice, si les princesses ne voulaient plus du prince charmant et que papa se mettait à la couture...

Ce site propose une liste d'albums attentifs aux potentiels féminins.

Plein d'histoires à découvrir, pour les filles et les garçons.

"www.la-conjugaison.fr"

Pour celles et ceux qui ont la chance d'avoir internet dans leur classe, voici un outil de plus vers lequel diriger vos élèves.

"www.hebdo.ch"

Pour ceux et celles qui ont lu l'article sur l'intégration dans l'Hebdo et qui ont envie d'en savoir un peu plus.

PREAVIS DE GREVE POUR LE 31 JANVIER 2008

Toutes les informations dès janvier
sur les sites internet de la SPV et de la FSF

www.spv-vd.ch
www.fsf-vd.ch